

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6117

commission principale : finances et programmation

objet : **Budget primitif 2001 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2001 du budget annexe de l'assainissement, qui est soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 909,832 MF, toutes sections confondues, en progression de 4,30 % par rapport à 2000. La section d'exploitation est contenue à un niveau constant (551 MF), celle d'investissement a progressé de 10,73 %, (37,5 MF) de façon à assurer la mise en œuvre de la politique d'équipement dans le cadre du contrat d'agglomération signé avec l'Agence de l'eau.

L'équilibre général du budget se définit comme suit :

Budget primitif 2001 - budget annexe de l'assainissement - présentation générale (en F) - tableau n° 1 -

Libellés	Charges	Produits
exploitation		
mouvements réels	318 954 215	536 708 311
mouvements d'ordre	231 888 623	14 134 527
intérêts courus	9 850 893	
autofinancement net prévisionnel	118 000 000	
dotations aux amortissements	104 037 730	14 134 527
sous-total exploitation	550 842 838	550 842 838
investissement		
mouvements réels	344 854 096	127 100 000
dont emprunt à long terme		30 000 000
mouvements d'ordre	14 134 527	231 888 623
intérêts courus		9 850 893
autofinancement net prévisionnel		118 000 000
dotations aux amortissements	14 134 527	104 037 730
sous-total de l'investissement	358 988 623	358 988 623
total du budget	909 831 461	909 831 461

Le service de l'assainissement est assuré en régie directe par la communauté urbaine de Lyon. Son budget est soumis à l'instruction comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et d'investissement sont assujetties à la TVA qui fait l'objet d'une gestion hors budget par madame le Trésorier principal, c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leur valeur hors taxes. Le service rendu aux usagers pour la collecte et le traitement des eaux usées, les investissements mobilisent des masses financières importantes afin de maintenir et développer un réseau de 2 500 kilomètres, 62 stations de relèvement, et 8 stations d'épuration. L'activité est assurée par 558 agents (effectif payé) avec plus de 170 véhicules techniques ou de transport.

SECTION D'EXPLOITATION

Le budget d'exploitation s'élève à 550,843 MF contre 548,113 MF, l'an dernier, soit seulement + 0,50 % de hausse.

Les recettes réelles sont fixées à 536,708 MF au même niveau, en hausse de 1 %. Les dépenses réelles, avec 319 MF, n'évoluent que de 0,50 %. L'autofinancement prévisionnel ainsi dégagé, de 118 MF, est cependant légèrement inférieur à celui de 2000 de 2 MF. L'autofinancement brut est maintenu à 217 MF comme pour 2000.

Les produits -

La redevance d'assainissement devrait atteindre 325 MF pour un volume facturé d'environ 73,5 millions de mètres cubes et un tarif maintenu à 4,40 F HT le mètre cube. La dernière augmentation de 1 %, équivalente à l'inflation en date du 1er janvier 1999. La prudence est de rigueur dans l'appréciation du principal produit du service qui reste inchangé avec 320 MF au titre des abonnés et 5 MF au titre des rejets au réseau des pompages de la nappe phréatique.

La redevance de raccordement à l'égout, pour les constructions nouvelles, est portée à 16,5 MF, le taux de base du calcul demeure inchangé. Cette recette enregistre, avec un décalage d'un an et demi, les évolutions des mises en chantier et des délivrances des permis de construire. Les participations des particuliers pour ces branchements, réalisées en investissement, sont enregistrées en exploitation, leur prévision est portée à 9,1 MF compte tenu de la demande (+ 0,7 MF). Les prestations des activités annexes telles que l'exploitation de la station de Jonage, du collecteur de l'Ozon, le traitement des boues sont évaluées comme précédemment à 15,2 MF.

La contribution du budget principal au traitement des eaux pluviales, calculée aux mêmes taux qu'en 2000, s'évalue à 91,5 MF HT (96,5 MF TTC pour le budget général). Les taux seront de 25 % pour les charges d'exploitation et de 34,05 % pour les charges de la dette et des amortissements.

Les primes d'épuration de l'Agence de l'eau, pour le bon fonctionnement des stations et la qualité des rejets dans le Rhône, pourraient atteindre 61 MF. La contre-valeur de la taxe perçue au profit de Voies navigables de France, maintenue à 5,7 MF, est contrebalancée par le reversement en dépenses. Les produits exceptionnels enregistrent la reprise des amortissements des subventions reçues pour 15 MF et traduisent les transferts de section à section.

Budget primitif 2001 - budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation (en francs) - tableau n° 2 -

Comptes	Nature	Budget primitif 2000	Budget primitif 2001	Evolution 2001-2000
64	charges de personnel	9 820 560	9 517 180	- 3,09 %
	remboursement des charges par l'Etat	2 020 560	1 217 180	- 39,76 %
	reversement de la quote-part du personnel des eaux	5 800 000	6 300 000	8,62 %
	part des agents (tickets restaurant)	2 000 000	2 000 000	
70	ventes de produits	456 416 838	459 691 131	0,72 %
	redevance d'assainissement	325 000 000	325 000 000	
	<i>dont redevance des abonnés</i>	<i>322 500 000</i>	<i>320 000 000</i>	<i>- 0,78 %</i>
	<i>dont pompages (rejet de la nappe)</i>	<i>2 500 000</i>	<i>5 000 000</i>	<i>100,00 %</i>
	redevance pour raccordement à l'égout	16 000 000	16 500 000	3,13 %
	contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	89 666 838	91 471 131	2,01 %

	produits des activités annexes	15 200 000	15 420 000	1,45 %
	branchements	8 400 000	9 100 000	8,33 %
	facturation de services	2 150 000	2 200 000	2,33 %
74	subventions d'exploitation (Agence de l'eau)	61 500 000	61 000 000	- 0,81 %
75	produits divers	5 710 000	5 760 000	0,88 %
	dont Voies navigables de France	5 700 000	5 750 000	0,67 %
76	produits financiers	50		- 100,00 %
77	produits exceptionnels	14 665 665	14 874 527	1,42 %
	remboursements (assurances, annulations)	600 000	630 000	5,00 %
	reprise sur amortissements	14 065 665	14 134 527	0,49 %
	cession des éléments d'actif	0	110 000	
	sous-total des mouvements réels	534 047 448	536 708 311	0,50%
	total général des produits	548 113 113	550 842 838	0,50%

Les charges d'exploitation -

Les charges réelles s'évaluent à 318,954 MF en progression de 0,52 %, soit +1,65 MF par rapport à 2000. L'exploitation (comptes 60, 61 et 62) est ramenée à 130,9 MF contre 131,980 MF par compression des dépenses courantes (entretien, cotisations d'assurances).

Les charges de personnel, imputables au seul service de l'assainissement, s'élèvent, comme l'an passé, à 136 MF. L'effectif cible est maintenu à 595 agents, l'effectif du nombre moyen d'agents payés est évalué à 558 postes, soit une différence de 37 postes par rapport à l'effectif cible. Outre l'évolution due au GVT, les mesures particulières à la Communauté urbaine (indemnité d'exercice de missions des préfectures décidées en 1999 et protocole d'accord de 1998, honoraires intégrés dans la paie pour certains ayants droit) font évoluer la charge salariale de 3,5 MF.

La charge financière s'allège par l'effet conjugué de la gestion active de la dette et de l'absence de recours à de nouveaux emprunts auprès des institutions bancaires. L'encours de la dette de 839 MF est ramené à 744 MF au 1er janvier 2001, ce qui entraîne une diminution de l'annuité rattachée à l'exercice. Elle passe de 104 MF à 102 MF. En effet, tandis que le capital s'amortit à un rythme de 60 à 80 MF par an, aucun emprunt bancaire nouveau n'a été réalisé après 1997 (90 MF pour le refinancement du marché d'entreprise de travaux publics de la station à Saint Fons). Depuis 1998, 40,5 MF ont été encaissés au titre des avances remboursables de l'Agence de l'eau (taux d'intérêt : 0,50 %). L'annuité reflète le profil de l'extinction progressive d'une dette ancienne. Le ratio d'endettement est limité à 19,06 %, celui de la capacité de désendettement à 6 ans.

Les amortissements techniques et financiers sont de l'ordre de 104 MF contre 102,5 MF en 2000. La reprise des subventions s'élève à 15 MF. L'amortissement net reste à hauteur de 89 MF, ce qui permet de dégager un autofinancement prévisionnel de 118 MF, en diminution de 2 MF par rapport à 2000. Les transferts vers l'investissement pourront être de 217 MF en 2001, compte tenu des intérêts courus non échus. La capacité d'autofinancement de ce budget reste inchangée.

Budget primitif 2001 - budget annexe de l'assainissement - charges d'exploitation (en F) - tableau n° 3 -

Comptes	Nature	Budget primitif 2000	Budget primitif 2001	Evolution 2001/2000
60	achats	19 330 000	19 935 000	3,13 %
	eau, gaz, électricité	8 750 000	8 440 000	- 3,54 %
	carburants	1 800 000	2 000 000	11,11 %
	fournitures et petit entretien	4 175 000	4 375 000	4,79 %
	combustibles	590 000	565 000	- 4,24 %
	polymères, produits chimiques...	3 215 000	3 505 000	9,02 %
	habillement	800 000	1 050 000	31,25 %
61	services extérieurs	104 850 324	102 415 000	- 2,32%
	informatique	1 465 900	1 730 000	18,02%
	entretien des stations	72 000 000	71 500 000	- 0,69%
	entretien des réseaux	19 000 000	18 500 000	- 2,63%
	entretien des bâtiments	3 220 000	2 120 000	- 34,16%
	entretien de véhicules	800 000	900 000	12,50%
	entretien de matériels spécifiques	1 870 000	2 000 000	6,95%
	locations mobilières et immobilières	562 800	315 000	- 44,03%
	primes d'assurance	3 895 424	3 615 000	- 7,20%
	études	1 150 000	490 000	- 57,39%
	frais de cours et stages, documentation	886 200	1 245 000	40,49%
62	autres services extérieurs	7 800 000	8 539 000	9,47%
	frais de recouvrement de la redevance	1 600 000	1 650 000	3,13%
	rémunérations de prestations	4 310 000	4 990 000	15,78%
	déplacements, télécommunications...	1 890 000	1 899 000	0,48%
63	impôts et taxes	8 312 935	8 541 794	2,75%
	versement de transport	1 366 585	1 454 832	6,46%
	cotisations à CNFPT, FNAL	965 100	996 962	3,30%
	redevance à Voies navigables de France	5 700 000	5 700 000	0,00%
	autres redevances et taxes	281 250	390 000	38,67%
64	charges de personnel	142 353 261	144 943 488	1,82%
	rémunérations et primes	104 174 269	105 962 932	1,72%
	tickets restaurant	4 000 000	4 000 000	0,00%
	charges sociales	14 119 000	13 982 219	- 0,97%
	caisses de retraite	19 536 767	20 481 337	4,83%
	aides sociales, médecine du travail...	523 225	517 000	- 1,19%
65	autres charges de gestion courante	6 650 000	7 940 000	19,40%
	créances irrécouvrables	300 000	300 000	0,00%
	contributions aux syndicats,	850 000	840 000	- 1,18%
	contribution aux frais généraux	5 500 000	6 800 000	23,64%
66	charges financières	33 310 645	33 747 791	1,31%
	dette à long et moyen terme	22 976 703	21 196 898	- 7,75%
	ligne de trésorerie et gestion active	2 100 000	2 700 000	28,57%
	ICNE	8 233 942	9 850 893	19,64%

67	charges exceptionnelles	2 179 395	2 342 480	7,48%
	subvention au comité social	913 500	930 625	1,87%
	subventions aux associations...	565 895	571 160	0,93%
	subventions aux mutuelles du personnel	600 000	740 695	23,45%
	annulations sur exercices antérieurs	100 000	100 000	0,00%
	sûreté budgétaire	752 107	400 555	- 46,74%
	sous-total des mouvements réels	317 304 725	318 954 215	0,52%
68	dotations aux amortissements	102 574 446	104 037 730	1,43%
	amortissements techniques	100 297 515	101 760 799	1,46%
	amortissements financiers	2 276 931	2 276 931	0,00%
	autofinancement net prévisionnel	120 000 000	118 000 000	- 1,67%
	total général des charges	548 113 113	550 842 838	0,50%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Arrêtée à 359 MF, elle progresse de 34,8 MF, soit plus de 10 % qu'en 2000. La charge nette est maintenue dans une enveloppe de 163 MF conformément au potentiel financier de ce budget.

L'investissement opérationnel (cf. tableau n° 4) -

En dépenses, avec 260 MF, il représente les 2/3 du budget, couvert par 37,35 % des recettes provenant de l'Agence de l'eau. La charge nette est supérieure de 1 MF à celle de 2000, alors que près de 35 MF supplémentaires ont été prévus en crédits de dépenses.

Les prévisions pour la maintenance avec 22,343 MF sont destinées à l'équipement informatique (3,2 MF), au programme de renouvellement des véhicules lourds (4,6 MF) et des véhicules légers (1,4 MF), au programme des bâtiments dont l'installation d'une subdivision à la Duchère (4 MF), en remplacement de celles de Rillieux la Pape et Vaise dont les travaux seront échelonnés en 2001 et 2002.

L'amélioration des stations, avec 38,5 MF en charge nette, est en augmentation de plus de 10 MF. La dotation pour la station d'épuration de Pierre Bénite est de 30 MF, les travaux devraient commencer au cours du premier semestre 2001. Pour les autres stations, 1 MF est destiné aux études de la station à Jonage, 1,9 MF pour la future station à la Feysine.

Outre le programme général d'entretien et de développement des réseaux et de stations de relèvement, avec 33,7 MF en charge nette, la part la plus importante est attribuée à l'aménagement du collecteur du quartier nord à Vaulx en Velin (23 MF).

La liaison Saint Priest-Corbas-Larivoire à l'émissaire du plateau sud-est pourra être réalisée pour 5,1 MF. Les travaux pour l'exutoire du sud-est demandent 5 MF. Le raccordement Saint Priest centre-Bron universités pourrait être financé à hauteur de 3 MF.

Le montant des dépenses pour branchements sur réseaux neufs ou existants est ajusté selon la demande des pétitionnaires à 23,5 MF. La recette correspondante de 9,6 MF est un produit d'exploitation.

Les recettes affectées d'un montant total de 97,1 MF proviennent de l'Agence de l'eau sous forme de subventions et d'aides remboursables inscrites chaque année selon l'échéancier prévisionnel des versements, élaboré à partir des inscriptions de dépenses et sur la base des taux prévus au contrat d'agglomération.

Les mouvements financiers -

Les 2/3 des dépenses, soit 81 MF, en mouvements financiers (99 MF) sont constitués par l'amortissement du capital de la dette y compris les intérêts rattachés à l'exercice 2001. En recettes, les amortissements, la provision pour intérêts courus non échus, l'autofinancement prévisionnel représentent une épargne brute de 217 MF. Diminuée de l'amortissement de la dette, l'épargne nette est de 173,3 MF, elle était de 134,7 MF en 2000. Compte tenu du faible endettement de ce budget et l'importance de l'autofinancement, le programme d'emprunt, nécessaire à son équilibre, pourra se limiter à 30 MF ;

Budget primitif 2001 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement (en F) - tableau n° 4 -

Domaines	Dépenses	Recettes	Charge nette
maintenance	22 443 000	100 000	22 343 000
informatique	3 193 000	100 000	3 093 000
matériel, mobilier, outillage	4 600 000		4 600 000
véhicules	6 000 000		6 000 000
bâtiments	4 650 000		4 650 000
site de la Duchère	4 000 000		4 000 000
stations	65 000 000	26 500 000	38 500 000
stations diverses	10 100 000	5 000 000	5 100 000
station à Pierre Bénite : modernisation	50 000 000	20 000 000	30 000 000
station à Jonage	1 000 000		1 000 000
station à la Feyssine	3 400 000	1 500 000	1 900 000
station à Neuville sur Saône	500 000		500 000
réseaux	148 950 000	70 500 000	78 450 000
programme de travaux	60 000 000	30 000 000	30 000 000
relèvements divers	6 700 000	3 000 000	3 700 000
émissaire du plateau sud-est	9 600 000	4 500 000	5 100 000
exutoire du sud-est	10 000 000	5 000 000	5 000 000
raccordement Saint Priest et Bron universités	6 000 000	3 000 000	3 000 000
collecteur quartier nord à Vaulx en Velin	45 500 000	22 500 000	23 000 000
collecteur de l'Yzeron	350 000		350 000
collecteur Lacouture à Bron	3 500 000		3 500 000
Mions - quartier des Brosses	3 000 000	1 000 000	2 000 000
Décines Charpieu - Grand Large (station + réseau)	4 300 000	1 500 000	2 800 000
branchements	23 500 000		23 500 000
sous-total investissement opérationnel	259 893 000	97 100 000	162 793 000
mouvements financiers			
sûreté budgétaire	3 892 152		3 892 152
programme d'emprunt		30 000 000	- 30 000 000
dette et provision (intérêts)	81 068 494	9 850 893	71 217 601
autofinancement net prévisionnel		118 000 000	- 118 000 000
amortissements	14 134 527	104 037 730	- 89 903 203
créances	450		450
sous-total mouvements financiers	99 095 623	261 888 623	- 162 793 000
total des mouvements réels	263 785 152	127 100 000	136 685 152
total général de la section	358 988 623	358 988 623	0

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 92-3186 en date du 11 mai 1992 et celles en date des 2 et 19 décembre 1996 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2001 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 909 831 461 F.

2° - Fixe à :

a) - 4,40 F HT, par mètre cube d'eau potable facturé, la valeur de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2001,

b) - 91 471 131 F HT la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants :

- 25,00 % des charges nettes d'exploitation,
- 34,05 % des charges nettes financières,
- 34,05 % des charges d'amortissement,

c) - la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,045 F HT par mètre cube d'eau potable consommé.

3° - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l'état annexé au budget. La subvention de base accordée par branchement subventionnable pour l'assainissement des voies privées est fixée à 8 000 F pour 2001, conformément à la délibération en date du 19 décembre 1996. La subvention applicable sera celle en vigueur à la date de présentation de la convention correspondante au conseil de Communauté.

4° - Maintient le tarif de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 92-3186 en date du 11 mai 1992, à 5 000 F en taux de base ; redevance exigible au terme d'un délai de douze mois à compter de la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir et facturée dans l'état d'informations connu des services communautaires au premier jour du onzième mois.

5° - Confirme que, pendant l'année 2001, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendra immédiatement aux agents communautaires.

6° - Applique les durées d'amortissement des immobilisations telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de Communauté lors de sa séance du 2 décembre 1996.

7° - Précise qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires au niveau du compte à deux chiffres pour la section d'investissement et pour les classes 6 et 7 en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un chapitre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,